

Avec MaPrimeRénov'  
j'améliore mon confort  
en réduisant  
ma consommation d'énergie



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

JANVIER 2024



# Pourquoi rénover mon logement ?

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France. Elle finance des travaux permettant d'améliorer significativement la performance énergétique des logements et d'accélérer la transition vers des systèmes de chauffage plus écologiques.

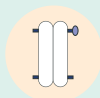
## Pour qui ?

L'aide est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

## Comment financer mes travaux ?

Le montant de l'aide MaPrimeRénov' dépend du projet de travaux et des revenus du propriétaire.

### MON PROJET DE TRAVAUX



→ Installation d'un système de chauffage plus écologique



→ Rénovation d'ampleur : chauffage + isolation + ventilation



→ Rénovation d'une copropriété

### MON AIDE

- Une aide forfaitaire

- Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux

- Une aide unique répartie entre les copropriétaires

### EXEMPLE

→ Jusqu'à **5 000 €** pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau

→ Jusqu'à **63 000 €**

→ Jusqu'à **13 750 €** par logement

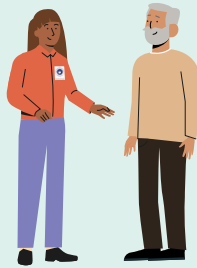
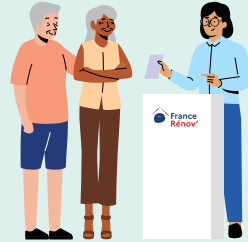
## Bon à savoir

MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides des collectivités locales.

# Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.

3

Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE) et mon DPE ou audit énergétique.



4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.



## Un parcours accompagné

Pour les rénovations énergétiques d'ampleur, vous êtes accompagné par **Mon Accompagnateur Rénov'**. Cet interlocuteur de confiance vous guide à chaque étape de votre projet.



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?  
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil  
le plus proche de chez vous  
sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



par téléphone  
**0 808 800 700**

### France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?

Les agents France services peuvent vous assister dans votre demande d'aide.

[france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)